REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20003964200067

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune CCLTB - Dechets Menagers

POSTE COMPTABLE DE : SGC D AVALLON

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET: CCLTB - Dechets Menagers (2)

ANNEE 2025

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19
IV - Annexes	19
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	32
A3.2 - Etalement des provisions	33
A4.1 - Equilibre des opérations financières	34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	37
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	38
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	39
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	40
A6 - Etat des charges transférées	41
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	42
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	43
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	44
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	45
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	46
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	47
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	48
B1.7 - Etat des engagements reçus	49
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	50
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	51
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	52
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	55
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	56
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	57
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	58

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽²⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

⁽³⁾ Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	Ī
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	A1

EVDI OITATION

EXPLOITATION	
DEDENOCO DE LA OCOTIONI	

		DEPENSES DE LA SECTION RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION D'EXPLOITATION		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 093 098,58	2 427 530,00	
	+	+	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	
O R T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 665 568,58	
S	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	3 093 098,58	3 093 098,58	
	E	INVESTISSEMENT		
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 109 534,00	1 264 741,73	
	+	+	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	329 437,77	67 008,34	
O R T	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 107 221,70	
S	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 438 971,77	1 438 971,77	
		TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	4 532 070,35	4 532 070,35	

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2		

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 192 860,00	0,00	2 152 016,27	2 152 016,27	2 152 016,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	378 170,76	0,00	380 966,00	380 966,00	380 966,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	24 660,00	0,00	29 700,00	29 700,00	29 700,00
To	otal des dépenses de gestion des services	2 595 690,76	0,00	2 562 682,27	2 562 682,27	2 562 682,27
66	Charges financières	800,00	0,00	550,00	550,00	550,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	4 500,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	88 368,80		192 246,31	192 246,31	192 246,31
Tot	al des dépenses réelles d'exploitation	2 719 359,56	0,00	2 789 478,58	2 789 478,58	2 789 478,58
023	Virement à la section d'investissement (6)	389 035,46		230 000,00	230 000,00	230 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	76 367,00		73 620,00	73 620,00	73 620,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses d'ordre d'exploitation	465 402,46		303 620,00	303 620,00	303 620,00
	TOTAL	3 184 762,02	0,00	3 093 098,58	3 093 098,58	3 093 098,58

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 3 093 098,58

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 908 000,00	0,00	2 080 000,00	2 080 000,00	2 080 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	334 519,10	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00
Т	otal des recettes de gestion des services	2 244 519,10	0,00	2 402 400,00	2 402 400,00	2 402 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes réelles d'exploitation	2 244 519,10	0,00	2 402 400,00	2 402 400,00	2 402 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	25 131,00		25 130,00	25 130,00	25 130,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes d'ordre d'exploitation	25 131,00		25 130,00	25 130,00	25 130,00
	TOTAL	2 269 650,10	0,00	2 427 530,00	2 427 530,00	2 427 530,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 665 568,58 =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 3 093 098,58

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	278 490,00
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	А3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	79 130,00	65 221,50	20 000,00	20 000,00	85 221,50
21	Immobilisations corporelles	1 475 720,48	264 216,27	233 807,73	233 807,73	498 024,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	815 954,27	815 954,27	815 954,27
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 554 850,48	329 437,77	1 069 762,00	1 069 762,00	1 399 199,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 500,00	0,00	14 642,00	14 642,00	14 642,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	14 500,00	0,00	14 642,00	14 642,00	14 642,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	l des dépenses réelles d'investissement	1 569 350,48	329 437,77	1 084 404,00	1 084 404,00	1 413 841,77
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	25 131,00		25 130,00	25 130,00	25 130,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	25 131,00		25 130,00	25 130,00	25 130,00
	TOTAL	1 594 481,48	329 437,77	1 109 534,00	1 109 534,00	1 438 971,77

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 438 971,77

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	408 829,00	0,00	572 914,00	572 914,00	572 914,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes		408 829,00	0,00	572 914,00	572 914,00	572 914,00
	d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves	229 646,00	67 008,34	233 000,00	233 000,00	300 008,34
106	Réserves (7)	0,00	0,00	155 207,73	155 207,73	155 207,73
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		229 646,00	67 008,34	388 207,73	388 207,73	455 216,07

45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	l des recettes réelles d'investissement	638 475,00	67 008,34	961 121,73	961 121,73	1 028 130,07
021	Virement de la section d'exploitation (4)	389 035,46		230 000,00	230 000,00	230 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	76 367,00		73 620,00	73 620,00	73 620,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	des recettes d'ordre d'investissement	465 402,46		303 620,00	303 620,00	303 620,00
	TOTAL	1 103 877,46	67 008,34	1 264 741,73	1 264 741,73	1 331 750,07

	т
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	107 221,70
I -	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 438 971,77

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	278 490,00
--	------------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 152 016,27		2 152 016,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	380 966,00		380 966,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	29 700,00		29 700,00
66	Charges financières	550,00	0,00	550,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	30 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	4 000,00	73 620,00	77 620,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	192 246,31		192 246,31
023	Virement à la section d'investissement		230 000,00	230 000,00
Dépenses d'exploitation – Total		2 789 478,58	303 620,00	3 093 098,58

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 093 098,58

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	25 130,00	25 130,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	14 642,00	0,00	14 642,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	85 221,50	0,00	85 221,50
21	Immobilisations corporelles (6)	498 024,00	0,00	498 024,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	815 954,27	0,00	815 954,27
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 413 841,77	25 130,00	1 438 971,77

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 438 971,77

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 080 000,00		2 080 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	320 000,00		320 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 400,00		2 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	25 130,00	25 130,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		2 402 400,00	25 130,00	2 427 530,00

	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	665 568,58
16-		=
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 093 098,58

Opérations d'ordre INVESTISSEMENT **TOTAL** Opérations réelles (1) (2) 10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106) 300 008,34 0,00 300 008,34 572 914,00 13 Subventions d'investissement reçues 572 914,00 0,00 14 Prov. Réglementées, amort. dérogatoires 0,00 0,00 15 0,00 0,00 Provisions pour risques et charges (4) 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non 0,00 0,00 0,00 budgétaire) 18 Comptes liaison : affectat° BA, régies 0,00 0,00 0,00 20 Immobilisations incorporelles 0,00 0,00 0,00 21 Immobilisations corporelles 0,00 0,00 0,00 22 Immobilisations reçues en affectation 0,00 0,00 0,00 23 Immobilisations en cours 0,00 0,00 0,00 26 Participations et créances rattachées 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 27 Autres immobilisations financières 0,00 28 Amortissement des immobilisations 73 620,00 73 620,00 29 Dépréciation des immobilisations (4) 0,00 0,00 39 Dépréciat° des stocks et en-cours (4) 0,00 0,00 45... Opérations pour compte de tiers (5) 0,00 0,00 0,00 481 Charges à répartir plusieurs exercices 0,00 0,00 491 Dépréciations des comptes de clients 0,00 0,00 Stocks 0,00 0,00 3... 0,00 021 Virement de la section d'exploitation 230 000,00 230 000,00 303 620,00 1 176 542,34 Recettes d'investissement – Total 872 922,34

	<u></u>
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	107 221,70
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	155 207,73
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 438 971,77

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 192 860,00	2 152 016,27	2 152 016,27
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	10 000,00	7 292,00	7 292,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	10 000,00	8 000,00	8 000,00
6064	Fournitures administratives	500,00	250,00	250,00
6066	Carburants	8 000,00	6 000,00	6 000,00
6068	Autres matières et fournitures	65 040,00	39 132,00	39 132,00
607	Achats de marchandises	3 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	1 900 000,00	1 972 292,27	1 972 292,27
6132	Locations immobilières	2 000,00	10 300,00	10 300,00
6135	Locations mobilières	2 000,00	500,00	500,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 500,00	1 600,00	1 600,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	15 000,00	8 000,00	8 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	3 000,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	64 770,00	2 500,00	2 500,00
6156	Maintenance	30 000,00	35 000,00	35 000,00
6161	Multirisques	9 700,00	9 700,00	9 700,00
6168	Autres	5 000,00	5 500,00	5 500,00
617	Etudes et recherches	21 400,00	20 000,00	20 000,00
618	Divers	400,00	400,00	400,00
6226	Honoraires	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6228	Divers	100,00	100,00	100,00
6231	Annonces et insertions	2 850,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6238	Divers	5 400,00	3 000,00	3 000,00
6248	Divers	11 500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	150,00	150,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	3 600,00	3 600,00
627	Services bancaires et assimilés	700,00	700,00	700,00
6288	Autres	4 000,00	1 500,00	1 500,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	378 170,76	380 966,00	380 966,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	45 470,76	49 000,00	49 000,00
6218	Autre personnel extérieur	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 200,00	4 700,00	4 700,00
6411	Salaires, appointements, commissions	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6412	Congés payés	1 000,00 60 000,00	1 000,00 56 000,00	1 000,00 56 000,00
6413 6414	Primes et gratifications	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6415	Indemnités et avantages divers Supplément familial	5 000,00	5 200,00	5 200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	37 000,00	37 000,00	37 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	37 000,00	46 116,00	46 116,00
6454	Cotisations aux caisses de retraites Cotisations au Pôle emploi	37 000,00	2 300,00	2 300,00
6458	Cotisations au Pole emploi Cotisat° autres organismes sociaux	2 000,00	2 800,00	2 800,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 000,00	2 850,00	2 850,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	1 000,00	1 000,00
648	Autres charges de personnel	5 500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	24 660,00	29 700,00	29 700,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	1 500,00	1 500,00
6518	Autres	200,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6542	Créances éteintes	4 450,00	13 000,00	13 000,00
6583	Déficits sur opérations de gestion	10,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	100,00	100,00
	-			
TOTAL :	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	2 595 690,76	2 562 682,27	2 562 682,27

CCLTB - Dechets Menagers - CCLTB - Dechets Menagers - BP - 2025

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b) (8)	800,00	550,00	550,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	800,00	550,00	550,00
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	4 500,00	4 000,00	4 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	4 500,00	4 000,00	4 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	88 368,80	192 246,31	192 246,31
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 719 359,56	2 789 478,58	2 789 478,58
023	Virement à la section d'investissement	389 035,46	230 000,00	230 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	76 367,00	73 620,00	73 620,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	76 367,00	73 620,00	73 620,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		465 402,46	303 620,00	303 620,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		303 620,00	303 620,00
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	3 184 762,02	3 093 098,58	3 093 098,58

	<u> </u>
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 093 098,58

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 908 000,00	2 080 000,00	2 080 000,00
703	Ventes de produits résiduels	108 000,00	0,00	0,00
7038	Autres	0,00	120 000,00	120 000,00
706	Prestations de services	1 800 000,00	1 960 000,00	1 960 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	334 519,10	320 000,00	320 000,00
74	Subventions d'exploitation	334 519,10	320 000,00	320 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	2 400,00	2 400,00
7588	Autres	2 000,00	2 400,00	2 400,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	2 244 519,10	2 402 400,00	2 402 400,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	2 244 519,10	2 402 400,00	2 402 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	25 131,00	25 130,00	25 130,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	25 131,00	25 130,00	25 130,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	25 131,00	25 130,00	25 130,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 269 650,10	2 427 530,00	2 427 530,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	665 568,58
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 093 098,58

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, $RE\ 042 = DI\ 040$, $RE\ 043 = DE\ 043$.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	79 130,00	20 000,00	20 000,00
2031	Frais d'études	78 130,00	20 000,00	20 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	1 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 475 720,48	233 807,73	233 807,73
2111	Terrains nus	45 000,00	10 000,00	10 000,00
2135	Installations générales, agencements	1 263 800,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	55 207,73	55 207,73
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	60 000,00	60 000,00	60 000,00
2148	Autres constructions sol autrui	338,12	0,00	0,00
2158	Autres	1 000,00	20 000,00	20 000,00
2182	Matériel de transport	582,36	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 500,00	1 000,00	1 000,00
2184	Mobilier	7 500,00	4 000,00	4 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	95 000,00	83 600,00	83 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	815 954,27	815 954,27
2313	Constructions	0,00	815 954,27	815 954,27
	Total des dépenses d'équipement	1 554 850,48	1 069 762,00	1 069 762,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 500,00	14 642,00	14 642,00
1641	Emprunts en euros	14 500,00	14 642,00	14 642,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	14 500,00	14 642,00	14 642,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 569 350,48	1 084 404,00	1 084 404,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	25 131,00	25 130,00	25 130,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	25 131,00	25 130,00	25 130,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	5 547,00	24 078,00	24 078,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	1 053,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	0,00	1 052,00	1 052,00
13918	Autres subventions d'équipement	18 531,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	25 131,00	25 130,00	25 130,00
_	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 594 481,48	1 109 534,00	1 109 534,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	329 437,77
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 438 971,77

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



oventions d'investissement ov. équipt Etat et établ. Nationaux ov. équipt Régions prunts et dettes assimilées (hors 165) mobilisations incorporelles mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation mobilisations en cours Total des recettes d'équipement rations, fonds divers et réserves TVA res réserves pôts et cautionnements reçus	408 829,00 382 500,00 26 329,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 408 829,00 229 646,00	572 914,00 565 152,00 7 762,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	572 914,00 565 152,00 7 762,00 0,00 0,00 0,00
prunts et dettes assimilées (hors 165) mobilisations incorporelles mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation mobilisations en cours Total des recettes d'équipement rations, fonds divers et réserves	26 329,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 408 829,00 229 646,00	7 762,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	7 762,00 0,00 0,00 0,00
prunts et dettes assimilées (hors 165) nobilisations incorporelles nobilisations corporelles nobilisations reçues en affectation nobilisations en cours Total des recettes d'équipement nations, fonds divers et réserves	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 408 829,00 229 646,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
nobilisations incorporelles nobilisations corporelles nobilisations reçues en affectation nobilisations en cours Total des recettes d'équipement tations, fonds divers et réserves TVA res réserves	0,00 0,00 0,00 0,00 408 829,00 229 646,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00
nobilisations corporelles nobilisations reçues en affectation nobilisations en cours Total des recettes d'équipement nations, fonds divers et réserves TVA res réserves	0,00 0,00 0,00 408 829,00 229 646,00	0,00 0,00 0,00	0,00
Total des recettes d'équipement sations, fonds divers et réserves	0,00 0,00 408 829,00 229 646,00	0,00	
Total des recettes d'équipement ations, fonds divers et réserves TVA res réserves	0,00 408 829,00 229 646,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement tations, fonds divers et réserves TVA res réserves	408 829,00 229 646,00		
rations, fonds divers et réserves TVA res réserves	229 646,00	i	0,00
TVA res réserves	 	572 914,00	572 914,00
res réserves		388 207,73	388 207,73
	229 646,00	233 000,00	233 000,00
pôts et cautionnements reçus	0,00	155 207,73	155 207,73
	0,00	0,00	0,00
npte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
ticipat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
res immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	229 646,00	388 207,73	388 207,73
s recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES	638 475,00	961 121,73	961 121,73
ement de la section d'exploitation	389 035,46	230 000,00	230 000,00
érat° ordre transfert entre sections (6) (7)	76 367,00	73 620,00	73 620,00
is d'études	2 588,00	2 589,00	2 589,00
ences, logiciels, droits similaires	1 056,00	0,00	0,00
énagement Terrains nus	418,00	418,00	418,00
énagement Autres terrains	6 145,00	6 145,00	6 145,00
iments	11 066,00	11 066,00	11 066,00
tallations générales, agencements,	165,00	164,00	164,00
res constructions	9 272,00	9 272,00	9 272,00
res constructions sur sol d'autrui	430,00	430,00	430,00
tallations à caractère spécifique	6 854,00	6 853,00	6 853,00
tillage industriel	142,00	0,00	0,00
énagements des matériels industriels	1 745,00	1 745,00	1 745,00
res	0,00	141,00	141,00
nstructions sur sol d'autrui (mad)	201,00	201,00	201,00
tériel et outillage technique (mad)	121,00	121,00	121,00
tériel de transport	11 752,00	11 752,00	11 752,00
tériel de bureau et informatique	2 941,00	1 424,00	1 424,00
bilier	14 689,00	14 688,00	14 688,00
res	6 782,00	6 611,00	6 611,00
EMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	465 402,46	303 620,00	303 620,00
	0,00		
érations patrimoniales (8)		0,00	0,00
érations patrimoniales (8) TOTAL RECETTES D'ORDRE	465 402,46	303 620,00	0,00 303 620,00
éris is an ér ér ér re tal tal tillit ér re téi téi téi téi téi	at° ordre transfert entre sections (6) (7) d'études ces, logiciels, droits similaires nagement Terrains nus nagement Autres terrains nents lations générales, agencements, s constructions s constructions sur sol d'autrui lations à caractère spécifique nage industriel nagements des matériels industriels s tructions sur sol d'autrui (mad) riel et outillage technique (mad) riel de bureau et informatique ier s MENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	at° ordre transfert entre sections (6) (7) 76 367,00 d'études 2 588,00 ces, logiciels, droits similaires 1 056,00 nagement Terrains nus 418,00 nagement Autres terrains 6 145,00 nents 11 066,00 lations générales, agencements, 165,00 s constructions 9 272,00 s constructions sur sol d'autrui 430,00 lations à caractère spécifique 6 854,00 age industriel 142,00 nagements des matériels industriels 1 745,00 s 0,00 tructions sur sol d'autrui (mad) 201,00 riel et outillage technique (mad) 121,00 riel de transport 11 752,00 riel de bureau et informatique 2 941,00 sier 6 782,00 MENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION 465 402,46	at° ordre transfert entre sections (6) (7) 76 367,00 73 620,00 d'études 2 588,00 2 589,00 ces, logiciels, droits similaires 1 056,00 0,00 pagement Terrains nus 418,00 418,00 pagement Autres terrains 6 145,00 6 145,00 pents 11 066,00 11 066,00 plations générales, agencements, 165,00 164,00 ps constructions 9 272,00 9 272,00 ps constructions sur sol d'autrui 430,00 430,00 page industriel 142,00 0,00 page industriels 1 745,00 1 745,00 ps constructions sur sol d'autrui (mad) 201,00 201,00 priel et outillage technique (mad) 121,00 121,00 priel et outillage technique (mad) 11 752,00 11 752,00 priel de bureau et informatique 2 941,00 1 4688,00 priel de bureau et informatique 2 941,00 14 688,00 priel de formatique 6 782,00 6 611,00

	•
RESTES A REALISER N-1 (9)	67 008,34
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	107 221,70
 ·	=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES RECI	1 438 971,77		

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- $\mbox{(4) Le vote de l'organe d\'elib\'erant porte uniquement sur les propositions nouvelles. } \\$
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement							
51928 Autres avances de trésorerie							
51931 Lignes de trésorerie							
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
5194 Billets de trésorerie							
5198 Autres crédits de trésorerie							
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
			Dete					Taux	initial		Pério-		Possibilité	Cott
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					163 137,65									
1641 Emprunts en euros (total)					163 137,65									
MON509724EUR0510259001	LA BANQUE POSTALE	18/07/2016	2016-10-02	01/01/2017	163 137,65	F		1,180	1,180	EURO	Т	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
			Date	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial			Pério-		Possibilité	Caté-
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)					Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
Total général					163 137,65									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Ė	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N Montant couvert (10)		Catégorie d'emprunt après Capital restant dû au couverture 01/01/N éventuelle (11)		Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		52 010,54					14 641,94	549,10	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		52 010,54					14 641,94	549,10	0,00	0,00
MON509724EUR0510259001	N	0,00	A-1	52 010,54	3,50	F		1,180	14 641,94	549,10	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		52 010,54					14 641,94	549,10	0,00	0,00

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

														,
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'i

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

				TITION DE L'ENCC	(1)	i -	
Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure					euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	52 010,54	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

	Effet de l'instrument de couverture								
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le	B. (1)	Taux pay	é	Taux reçu (7)		Charges et produits constaté	Catégorie d'emprunt (8)		
numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération	Après opération
	(5) (6)	Miveda de lada	Charges Croop	11000110 0,700	de couverture	de couverture			
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	29/06/2015
CGCT): 600 €	

Procédure d'amortissement	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
(linéaire, dégressif,		(en annees)	
variable)			
L	Logiciel	2	29/06/2015
L	Voitures	5	29/06/2015
L	Camions et véhicules industriels	10	29/06/2015
L	Mobilier	10	29/06/2015
L	Mobilier urbain	10	29/06/2015
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	29/06/2015
L	Matériel informatique	4	29/06/2015
L	Matériel classique	10	29/06/2015
L	Installation et appareil de chauffage	15	29/06/2015
L	Appareils de levage-ascenseur	20	29/06/2015
L	Equipements de garage et ateliers	10	29/06/2015
L	Equipements des cuisines	10	29/06/2015
L	Equipements sportifs	10	29/06/2015
L	Installations de voirie	30	29/06/2015
L	Autres agencements et aménagements de terrains	30	29/06/2015
L	Terrains de gisement (mines et carrières)	0	29/06/2015
L	Construction sur sols d'autrui	0	29/06/2015
L	Bâtiments légers, abris	10	29/06/2015
L	Agencement et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	20	29/06/2015
L	Bâtiments durables	50	29/06/2015
L	Frais relatifs aux documents d'urbanismes visés à l'article L 121.7 du code de l'urbanisme	10	29/06/2015
L	Frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation	5	29/06/2015
L	Matériel informatique	4	29/06/2015
L	Brevets	0	29/06/2015
L	Subventions d'équipement versées lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé	5	29/06/2015
L	Subventions d'équipement versées lorsque le bénéficiaire est un organisme public	15	29/06/2015
L	Equipements de conteneurisation : Bacs roulants, abris-bacs, conteneurs enterrés et semi-enterrés	7	29/06/2015
L	Système d'identification installés sur les conteneurs	5	29/06/2015
L	Logiciel de gestion RI	5	29/06/2015
L	Petits équipements (Badges pour abri-bacs, clé, serrure, puce, tambour d'identification sur abri-bac	3	29/06/2015
L	Enquête de conteneurisation et distribution des bacs	7	29/06/2015

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

AU.1 LIAI DEUT KOVIOIONO ET DEU DEI KEOIATIONO							
Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N	
	PROVISION	NS ET DEPRECIA	ATIONS BUDGET	AIRES			
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépréciations (2)	4 000,00		30 179,00	34 179,00	0,00	34 179,00	
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	4 000,00	09/11/2023	30 179,00	34 179,00	0,00	34 179,00	
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	4 000,00		30 179,00	34 179,00	0,00	34 179,00	

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	107 221,70	107 221,70
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-262 429,43	-262 429,43
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-155 207,73	-155 207,73

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)	
Affectation au 106 (C)	155 207,73	155 207,73	
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-155 207,73	-155 207,73 -155 207,73	
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)			
Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources	0,00	0,00	
propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité			

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	39 772,00	39 772,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	536 620,00	536 620,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	496 848,00	496 848,00

⁽¹⁾ Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

⁽²⁾ Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

⁽³⁾ Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENS PROPRE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S =A + B	39 772,00	I 39 772,00
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	14 642,00	14 642,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	14 642,00	14 642,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	25 130,00	25 130,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	25 130,00	25 130,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	536 620,00	III 536 620,00
Ressourc	ces propres externes de l'année (a)	233 000,00	233 000,00
10222	FCTVA	233 000,00	233 000,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (3)	303 620,00	303 620,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	2 589,00	2 589,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
28121	Aménagement Terrains nus	418,00	418,00
28128	Aménagement Autres terrains	6 145,00	6 145,00
28131	Bâtiments	11 066,00	11 066,00
28135	Installations générales, agencements,	164,00	164,00
28138	Autres constructions	9 272,00	9 272,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	430,00	430,00
28153	Installations à caractère spécifique	6 853,00	6 853,00
28155	Outillage industriel	0,00	0,00
28157	Aménagements des matériels industriels	1 745,00	1 745,00
28158	Autres	141,00	141,00
28174	Constructions sur sol d'autrui (mad)	201,00	201,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	121,00	121,00
28182	Matériel de transport	11 752,00	11 752,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 424,00	1 424,00
28184	Mobilier	14 688,00	14 688,00
28188	Autres	6 611,00	6 611,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	230 000,00	230 000,00

 $[\]textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.}\\$

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES					
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1				

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.1.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	7.011.2

IV – ANNEXES						
ELEMENTS DU BILAN	A5.2.1					
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT						
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION						

IV – ANNEXES						
ELEMENTS DU BILAN	A5.2.2					
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT						
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT						

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis pro d'amorti de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux (3)	Taux initi Index (4)	Taux actua- riel (5)	à la date lu budget Index (4)	Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	_	ntie au cours de ercice En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00					(0)				0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00									0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00									0,00	0,00

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	15 191,04
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	15 191,04
Recettes réelles de fonctionnement	ll ll	2 402 400,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	0.63
Tart dee garanties a emprant deservace da title de l'exercise en 75 (e)	17 11	0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.5
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	В1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENA<u>RIAT</u>

Montant de la rémunération du c						tion du cocontract inte du marché de		erser pour la durée					
		Na	Nature des				Montant		Part investissement				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part totale (4)	Dont part nette (5) I	Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL + +
Marchés de parte	enariat (1)												
	SOUS-TOTAL					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Marchés globaux	Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)												
	SOUS-TOTAL SOUS-TOTAL					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

⁽²⁾ Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

⁽³⁾ Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

⁽⁴⁾ Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

⁽⁵⁾ Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subv	entions à verser en annuités	0,00	0,00	0,00			
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d	Au profit d'organismes publics					0,00	0,00
Au profit d	Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00
	TO	ΓAL			0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

⁻ l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

⁻ la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

⁻ la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

⁻ la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

⁻ la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engageme	Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00
	Т	OTAL			0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	ЕМ	PLOIS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	2,00	7,00	3,00	2,41	5,41
Adjoint technique territorial	С	3,00	2,00	5,00	1,00	2,41	3,41
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		7,00	2,00	9,00	5,00	2,41	7,41

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

CCLTB - Dechets Menagers - CCLTB - Dechets Menagers - BP - 2025

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		REMUNERATION (3)		CON	TRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00				
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00				
TOTAL GENERAL				0,00				

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH : Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif. CULT : Culturel

ANIM : Animation.

POL: Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique CGFP) :
 - 332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 - 332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 - 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 - 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 - 332-14: Vacance temporaire d'un emploi.
 - 332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 - 332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 - 332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 - 332-8-5°: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 332-8-6°: Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 - 327.5 : Contractuel territorial sur emploi permanent peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 - 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins. 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 - 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 - 326_352 : modalites particulieres : recrutement sans concours, parcours d'aces à la fonction publique, personnes en situation de nancicap (CGF) 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 - 333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 - 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
<u>Autres</u>				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 75 Nombre de membres présents : 46 Nombre de suffrages exprimés : 66

VOTES:
Pour: 53
Contre: 0
Abstentions: 13

Date de convocation : 21/03/2025

Présenté par (1) Régis LHOMME, A FLOGNY LA CHAPELLE le 02/04/2025 (1) Régis LHOMME,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A FLOGNY LA CHAPELLE, le 02/04/2025 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BAILICHE Bahya (Abs - pouvoir TOULON S.)	
BERCIER Jacques	
BETHOUART Serge (Abs - Pouvoir DICHE J-M.)	
BOUCHARD Michel	
BRUMEAUX Michel (Abs - Pouvoir MENARD J.)	
BURGEVIN Véronique	
BUSSY Dominique	
CAILLIET Jean-Bernard	
CALONNE Marc	
CHAMPAGNE MANTEAU Nadine (Abs Pvoir SABOURIN S.)	
CLECH Cédric	
DE PINHO José (Abs Pvoir à MURAT O.)	
DELAGNEAU Emmanuel	
DELPRAT Eric	
DEPUYDT Claude	
DICHE Jean-Marc	
OOLLIER Anne (Abs Pvoir LHOMMME R.)	
DROUVILLE Michel	
DRUJON Nathalie	
DUFIT Sophie (Abs Pvoir LENOIR P.)	
DURAND Olivier (Abs Pvoir à FOURNILLON D.)	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

DURAND Thierry	
ELBACHIR Nicole(Abs Pvoir PONSARD J.)	
FICHOT Jean-François	
FLEURY François	
FOREY Bernard	
FOREY Vincent	
FOURNILLON Dominique	
GAUTHERON Rémi	
GERTNER Philippe (Abs - Pouvoir DROUVILLE M.)	
GIBIER Pierrette (Abs Pvoir à SAVIE EUSTACHE F.)	
GOUX Jean-Luc	
GRIFFON Delphine	
HERBERT Robert	
JERUSALEM Anne (Abs Pvoir à MARONNAT J-L.)	
JOUVEY Maryline	
KLOËTZLEN Eric(Abs Pvoir à CALONNE M.)	
LAVINA Xavier	
LEMAIRE Benjamin (Abs Pvoir à TRONEL M.)	
LENOIR Pascal	
LETIENNE Bruno	
LETRILLARD Laurent	
LHOMME Régis	
MANUEL Lucas (Abs - pouvoir à DURAND T.)	
MARONNAT Jean-Louis	
MENARD José	
MUNIER Patrice	
MURAT Olivier	
NEVEUX Jacky (Abs Pvoir à GRIFFON D.)	
NICOLLE Régis	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

ORGEL Emilie (Abs Pvoir CLECH C.)	
PACAULT Philippe	
PICQ Christian	
PONSARD José	
PRIEUR Chantal	
PROT Dominique	
ROBETTE Jacques (Abs Pvoir à DELAGNEAU E.)	
SABOURIN Sébastien	
SAVIE EUSTACHE Françoise	
THOMAS Nadine (Abs Pvoir PROT D.)	
TOBIET Michel Abs Pvoir à FLEURY F.)	
TOULON Sylviane	
TRONEL Michel	
VARAILLES Dominique	
YVOIS Caroline	
ZANIN Alain	

Certifié exécutoire par (1) Régis LHOMME, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.